



ALAIN CHAMPARNAUD ET PHILIPPE BRUGUERA

Représentants
titulaire et suppléant
de la CGT à la CLI

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre engagement syndical ?

Philippe Bruguera : Je suis au CEA depuis 1982. Précédemment, je travaillais aux Houillères de Provence après avoir obtenu un BTS de fabrication mécanique. Le laboratoire d'essais et de contrôles où je travaillais au CEA a été fermé en 1991, et l'activité confiée à la sous-traitance. Tout ceci sans concertation avec le personnel. Cela m'a révolté, et j'ai alors rejoint la CGT, qui nous soutenait.

Alain Champarnaud : Pour ma part, je suis syndiqué depuis toujours – mon grand-père cheminot a participé aux grandes luttes syndicales de 1936. J'ai rejoint la CGT en 1995, et j'ai des mandats au comité d'établissement depuis 1996, puis au CHSCT¹. Aujourd'hui, je peux consacrer 50 % de mon temps à ces mandats syndicaux.

Quelles sont vos fonctions au CEA ?

Philippe Bruguera : Pour ma reconversion, j'avais préparé un BTS de radioprotection à l'INSTN², et j'ai donc intégré le monde de la radioprotection. Je ne le connaissais pas et je l'ai découvert avec beaucoup de plaisir. Notamment parce que c'est d'abord du relationnel avec mes collègues du CEA et des entreprises extérieures intervenant sur le Centre pour qu'ils s'approprient les mesures pour se protéger. Aujourd'hui, j'ai la chance d'avoir cessé mon activité en raison de la pénibilité du poste, liée en particulier au port d'équipements de protection tels le masque ou certaines tenues. Cette pénibilité est reconnue pour les salariés du CEA, mais hélas pas pour les prestataires. Et pourtant, ce sont eux qui font souvent les travaux les plus exposés, notamment pour la décontamination et le démantèlement des installations.

Alain Champarnaud : Quant à moi, j'ai une formation d'ingénieur Arts et Métiers, et je travaille à Cadarache depuis 33 ans. D'abord, en tant qu'entreprise extérieure, j'avais un rôle de planificateur sur les trois réacteurs d'essais de sûreté de Cadarache, puis, ayant intégré le CEA en 1992, j'ai assuré une activité au sein du laboratoire d'ingénierie, puis à partir de 2002 au sein du laboratoire d'exploitation de PHEBUS, un de ces trois réacteurs, où je m'occupe aujourd'hui de la préparation du démantèlement.

Pourquoi avez-vous rejoint la CLI ?

Philippe Bruguera : J'ai pensé que mon expérience pouvait être utile à la CLI et au public, puisque la CLI a aussi le domaine de la radioprotection dans ses missions. Je crois que nos concitoyens doivent être informés de façon transparente sur les mesures de radioprotection mises en œuvre dans les installations. Cela leur permet d'avoir une meilleure appréhension des risques, tant pour les travailleurs que pour le public et l'environnement. Cela peut aussi les rassurer, car le nucléaire fait souvent peur aux gens. Mais toutes les activités humaines, quelles qu'elles soient, engendrent des risques, et ceux-ci peuvent heureusement être maîtrisés en prenant des mesures de sécurité et de prévention.

Alain Champarnaud : Il faut savoir que c'est le CEA qui a « inventé » la radioprotection. C'est le fruit de l'expérience, puisqu'au début, il n'y avait rien. Le Service de protection contre les rayonnements a une véritable histoire, et on peut dire qu'il a atteint l'excellence. Son expérience et les pratiques qu'il a mises au point sont à l'origine de la réglementation actuellement en vigueur, qui est très stricte en la matière. Mais le transfert de la radioprotection aux prestataires engagé actuellement représente un réel danger, car elle va se trouver confrontée à la logique économique. Avec ce changement, il n'est pas sûr que les impératifs de la radioprotection parviennent à s'imposer dans tous les cas pour préserver les travailleurs, sans bien sûr remettre en cause les compétences techniques des radioprotectionnistes de ces entreprises. Mais pourront-ils imposer l'interruption d'un chantier au sein de leur entreprise, par exemple ?

Philippe Bruguera : D'autant plus que le risque lié à la radioprotection a tendance à se banaliser. Il est presque mis au même niveau que les autres risques professionnels. Or c'est un risque d'une complexité particulière, qui nécessite de vrais spécialistes.

Alain Champarnaud : Je m'intéresse à la CLI depuis de nombreuses années en lien avec les précédents représentants de la CGT à la CLI. Puis j'ai représenté mon syndicat à la CLI ITER, depuis sa création en 2006 jusqu'à sa fusion avec la CLI de Cadarache en 2014. Avec d'autres membres de la CLI, nous avons obtenu que les statuts de la CLI soient modifiés pour permettre aux suppléants de travailler dans les mêmes conditions que les titulaires. Et Philippe a été désigné comme suppléant.

Pourquoi cet intérêt pour ITER ?

Alain Champarnaud : C'est le chantier d'ITER qui me préoccupait alors. En 2010, nous avons eu sur un autre chantier, celui du RJH au CEA, le cas de travailleurs portugais détachés, d'origine africaine, victimes d'un patron « voyou ». Affectés à des travaux de ferrailage particulièrement pénibles, ils étaient logés dans des conditions indignes et ont été chassés du chantier au bout d'un mois et demi sans avoir été payés. La CGT est intervenue auprès du CEA – le donneur d'ordre – et de l'Inspection du travail pour faire respecter leurs droits fondamentaux. ITER se veut être un chantier exemplaire, bien qu'on nous ait refusé de lui appliquer le statut de Grand Chantier. Nous sommes là pour vérifier que cette exemplarité est bien au rendez-vous. La non-déclaration massive de travailleurs européens détachés, constatée récemment par l'Inspection du travail, n'est pas un bon signe.

Avez-vous d'autres soucis ?

Alain Champarnaud : Un autre sujet nous tient à cœur, c'est celui des risques psychosociaux, qui sont une cause importante du mal-être au travail. Ces facteurs n'ont été reconnus qu'assez récemment, grâce à la mobilisation syndicale. Or, on observe depuis plusieurs années au CEA une pression croissante sur les salariés, auxquels on fixe des objectifs individualisés aux dépens des collectifs de travail. Parallèlement, on observe une réduction constante des moyens. Et cela est encore pire dans la sous-traitance, où les entreprises sont soumises à une très forte concurrence.

1. *Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail*

2. *Institut des Sciences et Techniques du Nucléaire*